

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2022

**DELIBERATION N°CD2022-
12/5/37
DOSSIER N°5506**

**VIABILITÉ HIVERNALE 2022-2023
CONTRATS OU CONVENTION DE DENEIGEMENT –
ACTUALISATION TARIFAIRE DES COÛTS UNITAIRES
KILOMETRIQUES**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Catherine GRAVERON, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction de
l'Ingénierie Routière*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**OBJET : VIABILITÉ HIVERNALE 2022-2023
CONTRATS OU CONVENTION DE DENEIGEMENT – ACTUALISATION
TARIFAIRE DES COÛTS UNITAIRES KILOMETRIQUES**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la*

Creuse,
VU le rapport CD2022-12/5/37 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

DÉCIDE,

- D'approuver l'actualisation des coûts unitaires kilométriques dans le cadre des contrats et conventions de déneigement passés avec les intervenants extérieurs, et ainsi de faire évoluer ce tarif kilométrique à 6 € Hors Taxes le kilomètre de route traitée, avec effet à compter du début de la Viabilité Hivernale 2022-2023.

- D'adopter les contrats et les conventions existants ou à intervenir correspondants à cette actualisation tarifaire ;

- De m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions ;

Dit que l'ensemble des dépenses correspondantes sera imputé au budget départemental chapitre 936 article 6152312.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET